

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 14 février 2023 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoît Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-six (19h46), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2023-02-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 10 février 2023
 - 4.2 Dépôt – Résolution 23-01-20 de la MRC des Maskoutains Volet 2
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Heure d'ouverture - Modification
 - 5.2 AGSICQ – Cotisation annuelle 2023 – Renouvellement
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Achat APRIA Honeywell – Approbation
 - 6.2 Formation Pompier 1 – 1 candidat
 - 6.3 Formation Désincarcération automobile
 - 6.4 Budget : Achat habit de combat et accessoires
 - 6.5 Budget : Ajout 2^e matrice portefeuille
 - 6.6 Équipes spécialisées – Haz Mat, sauvetage nautique et glace
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 7.1 Commande de matériel PR – DEA pour les municipalités
8. **IMMEUBLES :**
 - 8.1 Douche dans les casernes
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
 - 11.1 Rapport mensuel – janvier 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2023-02-12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 et d'en autoriser les signatures.

2023-02-13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 10 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 10 février 2023;

DÉPÔT – RÉOLUTION 23-01-20 DE LA MRC DES MARSKOUTAINS – VOLET 2

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la résolution 23-01-20 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers – partage des sommes – volet 2 – Approbation. Cette résolution informe les membres du conseil de la remise des sommes accordées par le ministère de la Sécurité publique en vertu du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Volet 2 selon la répartition figurant au tableau de ladite résolution.

2023-02-14

HEURE D'OUVERTURE - MODIFICATION

Considérant les discussions échangées entre les administrateurs et la secrétaire-trésorière ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de modifier l'horaire de la Régie de la façon suivante :

Vendredi de 8h30 à 12h00

Que ce nouvel horaire sera en vigueur à compter du 15 février 2023 ;

Et que si une rencontre avec la secrétaire-trésorière est nécessaire en dehors de ces heures, il y aura possibilité de prendre rendez-vous au préalable.

2023-02-15

AGSICQ – COTISATION ANNUELLE 2023 - RENOUELEMENT

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) pour l'année 2023 pour la somme de 295.00 \$ plus taxes.

2023-02-16

ACHAT APRIA HONEYWELL - APPROBATION

Considérant la problématique soulevée par le directeur incendie lors des dernières séances du conseil sur les équipements actuels;

Considérant le devis de réparation soumis par l'entreprise effectuant les entretiens ainsi que l'information mentionnant que les pièces défectueuses ne sont plus sous garantie;

Considérant la recommandation du directeur incendie dans la situation actuelle et les enjeux de Santé et sécurité au travail;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe est propriétaire d'équipements de protection respiratoire qui ne sont plus requis pour ses opérations et dont elle souhaite se départir;

Considérant que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains est disposée à acheter ces équipements et en prendre livraison dans un court délai;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'entériner le contrat de vente d'équipements de protection respiratoire entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour la somme de 12 500\$ plus toutes taxes applicables;

ET d'autoriser la secrétaire-trésorière, Mme Andrée-Anne Beauregard, à signer pour et au nom de la Régie, ledit contrat.

2023-02-17

FORMATION POMPIER 1 – 1 CANDIDAT

Considérant la demande du directeur du service de sécurité incendie concernant l'inscription d'Antony Carrier à la formation Pompier 1 ;

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a reconduit le programme de subvention pour la formation des pompiers ;

Considérant les démarches réalisées pour obtenir différentes offres de service par les gestionnaires de formation;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription d'Antony Carrier à la formation Pompier 1 selon l'estimation du directeur incendie pour un budget de 6 500\$.

2023-02-18

FORMATION DÉSINCARCÉRATION AUTOMOBILE

Considérant la demande du directeur du service de sécurité incendie concernant l'inscription de 3 candidats pour la formation désincarcération automobile ;

Considérant que cette formation est admissible au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiels – Volet 3 ;

Considérant que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains offre cette spécialité sur les territoires des municipalités membres ;

Considérant les démarches réalisées pour obtenir différentes offres de service par les gestionnaires de formation;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription des trois (3) candidats à la formation Désincarcération automobile selon l'estimation du directeur incendie pour un budget de 6 000\$.

2023-02-19

BUDGET : ACHAT HABIT DE COMBAT ET ACCESSOIRES

Considérant que la durée de vie d'un équipement / habit pompier est de 10 ans;

Considérant la nécessité d'avoir des équipements / habits conforme pour la sécurité du personnel;

Considérant les différents devis reçus par 3 fournisseurs;

Considérant que les achats demandés, avant taxes applicables, sont les suivants soit l'acquisition de :

- 4 bunkers complets (pantalon et manteau)
- 3 casques avec la visière oculaire et le module d'éclairage
- 5 paires de bottes en cuir
- 5 paires de gants
- 20 cagoules

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'approuver les achats mentionnés à la présente résolution pour un budget de 21 000 \$ avant taxes selon les différentes soumissions;

ET d'autoriser l'achat de 4 lumières pour un budget de 500\$ avant taxes selon les différentes soumissions.

2023-02-20

BUDGET : AJOUT 2^E MATRICE PORTEFEUILLE

Considérant la résolution 2022-09-108 adopté le 13 septembre 2022 pour l'octroi d'un budget pour la commande d'insigne et de portefeuille;

Considérant que la nouvelle soumission reçue le 8 février 2023 présente des frais supplémentaires pour la matrice pour l'insigne et pour le cuir;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les frais supplémentaires de 340\$ avant taxe selon la soumission 128A-2227521.

2023-02-21

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES – HAZMAT ET SAUVETAGE NAUTIQUE - APPROBATION

Considérant le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (ci-après « le **Schéma** ») attesté par la ministre de la Sécurité publique en date du 16 décembre 2021;

Considérant les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des municipalités membres de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le conseil des maires de la MRC a décidé d'inclure dans le **schéma** les services de secours reliés aux autres risques, lesquels visent notamment les interventions en sauvetage nautique et sur glace de même que celles impliquant des matières dangereuses (Haz Mat);

Considérant que selon l'orientation 5 de ce **schéma** et l'action 21 du Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Hyacinthe, une entente doit être conclue pour instaurer une couverture adéquate ainsi qu'une répartition équitable des coûts dès l'an 1 du **Schéma** entre le fournisseur de services spécialisés et les municipalités bénéficiant de ces services;

Considérant que pour mettre en place et maintenir le ou les services de secours prévus, il est important d'établir par quote-part une répartition des coûts récurrents pour les services des interventions spécialisées en matières dangereuses (Haz Mat) ainsi qu'en sauvetage nautique et sur glace;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, d'équipes d'intervention et d'équipements spécialisés pour affronter des situations particulières et ainsi porter secours à des personnes en danger;

Considérant que les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des dispositions des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1 pour conclure une entente d'entraide relative aux équipes spécialisées de la Ville de Saint-Hyacinthe sur les territoires desservis par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Considérant les scénarios de répartition des coûts relatifs au projet d'entente;

Considérant le rapport administratif rédigé par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains exprime par la présente sa volonté d'adhérer au service d'équipes spécialisées HazMat, sauvetage nautique et glace avec la Ville de Saint-Hyacinthe, sous réserve du budget final et de l'entente à intervenir selon le nombre de municipalités participantes, le tout dans le respect des normes légales et financières d'un tel projet; et

D'autoriser le président, M. Yves Guérette, ou en son absence la vice-présidente, Mme Audrey Lussier et la secrétaire-trésorière, Mme Andrée-Anne Beauregard à signer cette entente, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

De transmettre la présente résolution à la Ville de Saint-Hyacinthe.

INFORMATION DU DIRECTEUR

2023-02-22

COMMANDE MATÉRIEL PR – DEA POUR LES MUNICIPALITÉS

Considérant que le matériel de premier répondant doit être renouvelé;

Considérant les soumissions reçues pour les achats à réaliser

Considérant qu'une partie du matériel acheté sera pour les municipalités membres;

Il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyer par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'approuver les achats de matériel PR pour un budget de 1500\$ avant taxes applicable selon les différentes soumissions.

IMMEUBLES

DOUCHE DANS LES CASERNES

Le directeur fait état d'un projet qui est en processus dans un SSI voisin. Une discussion sur les frais pour l'ajout de douches dans ce projet a lieu ainsi que les impacts légaux à prendre en considération. **À suivre.**

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2023

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois de janvier 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

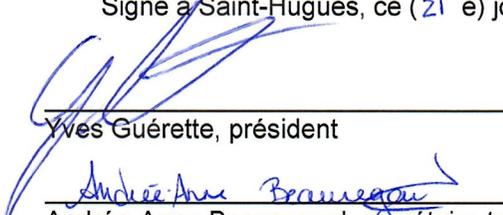
2023-02-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

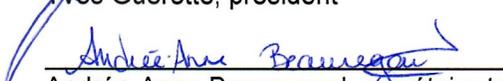
À vingt heures quarante-sept (20h47), il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (21 e) jour de mars 2023.



Yves Guérette, président



Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière